

2^{ème} intervention dans la table - ronde d'une association membre du Comité de pilotage sur l'intérêt comparé des options mises en évidence dans les études de définition.

Quels sont les différentes technologies et équipements proposés dans le cadre des trois études de définition? Quelles sont les performances comparées de chaque option?

Anne Connan, Présidente de l'Association "Passerelles" qui réunit des habitants du quartier d' Ivry-Port-Nord - qui vivent directement en dessous des cheminées de la TIRU, mise aux normes anti-dioxines tardivement début 2006. J'interviens aussi au nom de la CLCV, association de consommateurs et du cadre de vie, que j'ai représentée au Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage

Les 3 études de faisabilité dont il est question ici ont été initiées par le SYCTOM fin juin 2006 pour vérifier si le projet était bien envisageable à Ivry.

Elles ont été réalisées avec un Comité technique et présentées au fur et à mesure de leur conduite à un Comité de pilotage qui s'est réuni 4 fois entre mars 2007 et Octobre 2008 et qui comprenait une cinquantaine de membres (SYCTOM, Ville d'Ivry, de Paris, de Charenton, experts , architectes et urbanistes, conseillers généraux, préfets et représentants de l'Etat, et 6 membres d'associations de tendances diverses.

Un cahier des charges faussé par le maintien du chauffage urbain CPCU au niveau actuel

Lors de la **première reunion du Comité de pilotage en mars 2007**, un cahier des charges sur la reconduction de l'usine de traitement des ordures ménagères, nous a été présenté par Monsieur Dagnaud, président du SYCTOM,:

- L'usine traiterait un tonnage de **600 000 tonnes de déchets**,
- dont **350 000 tonnes en incinération et 250 000 tonnes en méthanisation**
- pour une production de chaleur correspondant **au maintien des capacités de chauffage urbain de 100 000 logements** .

Il était aussi question du tri mécanisé, de la suppression du panache, du développement du transport fluvial et par voie ferrée.

Mais il était clair que la phrase-clé était: "**production de chaleur pour le chauffage de 100 000 logements**" et la Mairie d' Ivry avait bien l'intention d'en obtenir sa part pour le nouveau quartier Gambetta.

Tout se passait comme si c'était le chiffre de **100 000 logements CPCU** qui avait dicté

le tonnage des 350 000 tonnes d'incinération et non une politique des déchets recherchant l'application des meilleures solutions de prévention, de tri et de recyclage.

Cette impression a d'ailleurs été confirmée par la suite à différentes reprises, lorsque face à la difficulté pour les équipes de maintenir les fameux 100 000 logements CPCU, Monsieur Pierre Gosnat, maire d'Ivry sur Seine a demandé qu'on réexamine à la hausse la part de l'incinération (2ème réunion) ou lorsque a été envisagé la transformation de l'usine en centrale thermique brûlant de la bio-masse, et des résidus de bois plus ou moins toxiques, au cas où les déchets viendraient à manquer.

Le transfert des **110 000 tonnes de déchets concentrés** venant de Romainville et d'Aulnay-sous-bois pour être incinérés à Ivry, apparait aussi comme une manière de compléter un tonnage de déchets jugé insuffisant pour le chauffage urbain programmé.

Il faut rappeler que le SYCTOM, syndicat de communes, a une mission de service public de traitement des déchets des communes adhérentes, mais que le chauffage urbain n'entre pas dans cette mission.

Faire dépendre le chauffage urbain de l'incinération a pour conséquences de

- justifier et de pérenniser l'incinération (qui ne sera jamais une manière "propre" de traiter les déchets et qui est très fortement émettrice de gaz à effet de serre) ,
- de nuire aux avancées technologiques et écologiques en matière de chauffage des habitations et de leur isolation.
- nuire au tri et au recyclage puisque les déchets recyclables (papiers-cartons, plastiques) sont aussi ceux qui ont un fort pouvoir calorifique et intéressent l'incinération.

Le cahier des charges au Comité de pilotage.

Aucun cahier des charges alternatif n'a été envisagé par le SYCTOM. Et le cahier des charges soumis aux trois bureaux d'études fin 2006 et début 2007 n'a jamais fait l'objet d'aucune information ou concertation en amont, en tout cas pas avec les associations présentes au Comité de pilotage.

En tant qu'association locale du cadre de vie et de l'environnement, il nous était difficile de donner un avis technique sur les solutions industrielles proposées par les bureaux d'études.

- Nous aurions pu par contre donner un avis sur la "**politique des déchets**" du **SYCTOM**, avant que soit défini un cahier des charges;
- nous aurions pu poser des questions sur les objectifs très médiocres du SYCTOM en matière de prévention, de tri, de recyclage (budget de prévention en 2008 de 60 000 euros c'est à dire 0,01% de son budget objectifs de réduction de moins 12% des OMR pour 2023 par rapport à 2005)
- sur la mise en conformité de cette politique avec la Directive-cadre européenne et le Grenelle de l'Environnement;

- sur les répercussions d'une politique ambitieuse de réduction des déchets sur le tonnage envisagé pour la future usine,
- et sur la facture à payer par le contribuable.

L'apport du débat public

Aujourd'hui le débat organisé par la CPDP - et nous la remercions pour la qualité des intervenants et des débats- nous permet d'avoir beaucoup plus d'éléments en main pour pouvoir juger du projet,

- il nous a permis une meilleure connaissance de l'importance de la prévention, c'est à dire la réduction des déchets avant la poubelle (stop pub, sacs plastiques, ne pas acheter suremballé, etc)

- de visiter différentes usines de traitement des ordures ménagères

- de savoir qu'à Lille par exemple on collecte séparément chez l'habitant les déchets de cuisine , dit fermentiscibles ou bio-déchets

- que des villes comme Paris, Rennes, Lorient, Montreuil, Fontenay sous Bois, développent le compostage individuel et collectif en pied d'immeuble avec succès

- que la redevance incitative , c'est à dire une taxe sur les ordures ménagères proportionnelle aux efforts de tri des habitants, que certaines communes appliquent depuis plus de 10 ans, est un puissant levier pour réduire sa poubelle

.(Communauté de communes de la Porte d'Alsace)

- Elle nous a permis enfin d'avoir connaissance d'exemples en France où des politiques municipales dynamiques ont d'ores et déjà permis de diviser par 2 et parfois par 4 le tonnage des ordures ménagères résiduelles, c'est à dire après tri sélectif

(source Actu-Environnement 06/11/2007 à propos des 360 communes où elle est appliquée et du Haut-Rhin où elle existe depuis 1999)

Avant même de donner un avis sur les technologies mises en œuvre par les trois études **nous contestons donc d'abord le cahier des charges** , qui est faussé par une volonté de maintenir le chauffage urbain de la CPCU au niveau actuel et qui n'a pas comporté d'hypothèses alternatives de prévention et de recyclage.

Elargissement géographique de la zone de collecte au 93 et principe de proximité

Nous contestons également le tonnage global envisagé pour une **deuxième raison**:

- il est basé sur un **élargissement géographique** de la zone de collecte des déchets traités par incinération dans la future usine d'Ivry.

L'usine d'Ivry, dans le projet du SYCTOM incinérerait après traitement de méthanisation non seulement les déchets collectés traditionnellement sur la zone de collecte d'Ivry (ou bassin versant d'Ivry) soit 490 000 tonnes ,mais aussi l'équivalent de 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, sous forme de déchets concentrés (Fraction combustible résiduelle ou FCR) venant de Romainville et d'Aulnay-sous-Bois.

(voir page 38 dossier maître d'ouvrage)

Cet élargissement du bassin versant d'Ivry va à l'encontre **du principe de proximité de la collecte et du traitement** sur lequel se fonde le Grenelle de l'environnement et la

Directive-cadre européenne.

On ne voit pas pourquoi les habitants d'Ivry qui ont déjà supporté pendant des dizaines d'années la pollution dangereuse de la plus grosse usine d'incinération d'Europe, mise aux normes dioxines le dernier jour du dernier jour, supporteraient maintenant non seulement les déchets du 94 et de la moitié de Paris, mais aussi ceux du 93.

Une étude alternative

Nous considérons aujourd'hui "Passerelles" et les associations signataires de la demande d'audit, que le maître d'ouvrage, le SYCTOM, doit faire faire **une étude alternative** pour déterminer le tonnage optimum de la future usine, en fonction d'objectifs de réduction des déchets, et ceci avant toute poursuite de son projet

Cette étude devra se fixer des objectifs très ambitieux, y compris le compostage des particuliers et la collecte séparée des bio-déchets, et être en accord avec les objectifs du plan régional, du Grenelle de l'environnement et de la directive cadre européenne.

Elle devra analyser les niveaux d'investissements respectifs, les répercussions sur le tonnage à traiter et les coûts à supporter par les collectivités dans les deux hypothèses suivantes

- d'un côté une politique volontariste et persistante de prévention, tri et recyclage, employant tous les moyens connus à ce jour pour arriver en 10 ans à une réduction très importante des déchets sur le bassin versant d'Ivry
- et de l'autre les coûts de la construction d'une gigantesque usine, d'une **méga-usine** en plein cœur d'un nouveau quartier, combinant les nuisances d'une usine d'incinération d'un tonnage très important, et celle d'une unité de méthanisation.

Ne pas mettre "la charrue avant les boeufs" permettra alors de poser le problème du tonnage à traiter et de comment le traiter.

Tant que cette étude n'aura pas été faite aucune étude de faisabilité ne saurait être valide.

L'heure est à la réduction des déchets et au recyclage pour préserver les ressources et lutter contre le réchauffement climatique et le SYCTOM se doit d'investir dans ce défi, et de mobiliser les communes adhérentes en leur proposant des objectifs, des idées, des solutions,

Cette diminution de nos déchets nous permettra de nous passer de l'incinération, ou au moins d'en réduire considérablement le tonnage et d'en programmer la fin.